Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

Professionnels et particuliers,

obligation à partir du 1er juillet 2012

pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, consultez le nouveau téléservice et déclarez vos travaux :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

INERIS
maîtriser le risque
pour un développement durable

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

DICOM–DGPR/AFF/10008-1 – Octobre 2011 – Photographie : Auremar - Fotolia.com - Imprimé sur du papier certifié écolabel européen – www.eco-label.com